|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/CEP/2019/3 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale15 novembre 2018FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des politiques de l’environnement

**Vingt-quatrième session**

Genève, 29-31 janvier 2019

Point 2 de l’ordre du jour provisoire

**Résultats des travaux du Bureau**

 Résultats des travaux du Bureau pour la période
de janvier à octobre 2018

 Rapport du Bureau du Comité des politiques de l’environnement

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| À sa vingt-troisième session (14-17 novembre 2017), le Comité des politiques de l’environnement a prié son Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session, en janvier 2019. Le présent rapport expose les résultats des travaux du Bureau pendant la période de janvier à octobre 2018, en vue de faciliter les travaux du Comité à sa vingt-quatrième session. |
|  |

 Introduction

1. À sa vingt-troisième session (14-17 novembre 2017), le Comité des politiques de l’environnement de la Commission économique pour l’Europe (CEE) a prié son Bureau de donner suite aux décisions du Comité et l’a chargé de mener un certain nombre d’activités, notamment : a) de solliciter l’avis des membres du Comité et des observateurs concernant les modalités des réunions du Comité et d’étudier la possibilité de préparer et d’organiser une réunion élargie du Bureau pour débattre de ces modalités ; b) de préparer la vingt‑quatrième session du Comité ; c) d’organiser dans le cadre de la vingt-quatrième session, pendant une journée, un examen à mi-parcours des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016) ; et d) de vérifier si des données étaient disponibles pour 2016 et, si elles l’étaient pour tous les pays en transition, d’établir une version révisée des critères d’attribution d’une aide financière.

2. Pendant la période intersessions, le Bureau a travaillé par voie de consultations électroniques et s’est réuni à Genève le 28 février et le 26 septembre 2018. En particulier, comme le Comité le lui avait demandé à sa vingt-troisième session, il a sollicité les vues des membres du Comité et des observateurs concernant les modalités des réunions du Comité et a préparé la vingt-quatrième session du Comité, notamment l’examen à mi‑parcours. Il s’est en outre penché sur la question de la révision des critères d’attribution d’une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations.

3. Le Bureau du Comité des politiques de l’environnement est constitué de la Présidente du Comité (Portugal) et de ses Vice-Présidents (Bélarus, Belgique, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Kazakhstan, République de Moldova, Serbie, Suisse et Tchéquie).

 I. Modalités des sessions du Comité des politiques
de l’environnement

4. Le secrétariat, en concertation avec le Bureau, a sollicité les vues des membres du Comité et des observateurs sur les modalités des réunions du Comité en les invitant à répondre à un bref questionnaire. Les versions Word et en ligne du questionnaire ont été mises à la disposition des membres du Comité et des observateurs par le secrétariat le 22 décembre 2017. Au total, 17 questionnaires remplis ont été reçus, émanant de 16 États membres et d’un organisme des Nations Unies.

5. Le Bureau a tenu une réunion élargie à Genève le 28 février 2018, immédiatement avant le Forum régional pour le développement durable dans la région de la CEE (1er et 2 mars 2018). Le Bureau a examiné les réponses au questionnaire et centré ses débats sur l’optimisation et la rationalisation des sessions du Comité, notamment la vingt-quatrième session, dont les modalités seraient légèrement différentes puisqu’elles prendraient en compte l’examen à mi-parcours.

6. Le Bureau a recommandé au Comité de procéder comme suit, à compter de sa vingt‑quatrième session :

a) Limiter la durée totale de chaque session à deux jours et demi ;

b) Reprendre la pratique des pauses café ;

c) Consacrer quinze minutes chaque matin à la liste des décisions ;

d) Éliminer la présentation des documents officiels, puisqu’ils sont disponibles sur le site Web bien avant la session ;

e) Tenir un débat de trente minutes sur toutes les activités intersectorielles menées dans le cadre du sous-programme Environnement de la CEE, notamment l’intégration d’une perspective de genre dans les activités relatives à l’environnement, et demander au secrétariat de préparer un aperçu d’ensemble de ces activités en tant que document officiel pour faciliter les délibérations du Comité, en indiquant pour chacune des activités les faits nouveaux récents, les objectifs et les défis, les initiatives prévues et les décisions que devrait prendre le Comité ;

f) Prévoir au maximum une manifestation parallèle, d’une durée d’une heure, par session ;

g) Spécifier le temps maximum à consacrer à différents points de l’ordre du jour, à savoir quatre-vingt-dix minutes pour le débat sur le développement durable dans la région ; trente minutes pour le débat sur la surveillance et l’évaluation de l’environnement et l’établissement de rapports ; quarante-cinq minutes pour l’examen collégial d’un pays dans le cadre du Programme d’études de la performance environnementale, et trente minutes supplémentaires pour examiner les activités récentes et prévues au titre de ce Programme ; quatre-vingt-dix minutes pour passer en revue les travaux menés dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l’environnement (sauf à la vingt-quatrième session, où ces travaux seront abordés dans le cadre de l’examen à mi-parcours).

 II. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième
session du Comité

7. À sa réunion en septembre 2018, le Bureau a approuvé le projet d’ordre du jour provisoire annoté de la vingt-quatrième session du Comité et le calendrier provisoire de la session. En particulier, le Bureau a recommandé au Comité de :

a) Continuer d’inviter les pays et les organisations intéressés à faire part de leur expérience concernant le recensement des moyens concrets de mettre en œuvre, au niveau national, le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et les objectifs de développement durable pertinents dans une perspective environnementale, en particulier les mesures prises pour favoriser l’intégration prévue dans le Programme 2030, et d’inviter les pays à indiquer au secrétariat, avant la session du Comité, s’ils souhaitaient faire part de leur expérience pratique dans la mise en œuvre des objectifs 4 (éducation de qualité), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (réduction des inégalités), 13 (lutte contre les changements climatiques), 16 (paix et justice, et institutions efficaces) et 17 (partenariats pour les objectifs) ;

b) De demander au secrétariat d’envoyer une lettre collective concernant les candidats pour l’élection du Bureau, dont les membres seront élus à la vingt-quatrième session du Comité.

 III. Suivi de la huitième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l’Europe »
et préparation de l’examen à mi-parcours
des principaux résultats de la Conférence

8. À sa réunion en février, le Bureau a recommandé de créer un outil d’établissement de rapport en ligne afin qu’il soit plus facile aux pays et aux organisations de rendre compte de la mise en œuvre des engagements volontaires souscrits au titre des deux initiatives de Batumi, à savoir l’Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E) et l’Action de Batumi pour un air plus pur (BACA).

9. À sa réunion en septembre 2018, le Bureau a examiné les informations fournies par le secrétariat concernant l’établissement des rapports pour l’examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence de Batumi et a guidé le secrétariat pour la finalisation des documents à soumettre au Comité.

10. Concernant les réponses reçues au sujet des deux initiatives de Batumi via l’outil en ligne, le Comité a recommandé au secrétariat de chercher à obtenir des réponses d’un plus grand nombre de pays et d’organisations internationales ayant pris des engagements au titre de ces deux initiatives.

11. En outre, le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat sur la mode durable et a décidé d’aborder le sujet durant la vingt-quatrième session du Comité, dans le cadre du débat sur le passage à une économie verte. Le Bureau a également invité le secrétariat à établir un document d’information sur la question.

 IV. Aperçu des ressources destinées aux activités relatives
à l’environnement et critères d’attribution d’une aide financière pour la participation aux réunions
et aux manifestations

12. À sa réunion en septembre 2018, le Bureau a demandé au secrétariat d’établir un projet de note sur les conditions à remplir par les pays pour bénéficier d’une aide financière pour participer aux réunions et aux manifestations. Le projet a été envoyé aux membres du Bureau le 28 septembre 2018 et cette consultation a donné des résultats positifs. Le 30 octobre, une version révisée du projet a été diffusée auprès des membres du Comité et des observateurs afin qu’ils l’approuvent selon la procédure d’accord tacite avant le 14 novembre au plus tard. Aucune objection n’ayant été reçue à cette date, les nouveaux critères d’attribution de l’aide sont entrés en vigueur le 15 novembre 2018.

13. Le Bureau a examiné les renseignements fournis par le Comité et a approuvé la structure du document d’information sur les ressources ordinaires et extrabudgétaires requises pour les activités relatives au sous-programme Environnement.

 V. Questions diverses

14. À sa réunion en septembre 2018, le Bureau a procédé à un échange de vues sur d’autres sujets en rapport avec l’environnement, notamment le processus Environnement pour l’Asie centrale, l’initiative « Une ceinture et une route », et la « stratégie de connectivité » de l’Union européenne pour sa politique étrangère et de sécurité.

15. Le secrétariat a informé le Bureau des modifications auxquelles procéderait la CEE afin d’intégrer les objectifs de développement durable dans ses travaux. Pour amplifier l’appui intégré à la mise en œuvre du Programme 2030 et prendre efficacement en compte la dimension multisectorielle des objectifs, la CEE renforcerait la collaboration intersectorielle entre ses huit sous-programmes dans quatre domaines interdépendants, à savoir : a) utilisation durable des ressources naturelles ; b) villes intelligentes et durables ; c) mobilité durable et connectivité intelligente ; et d) mesure et suivi des objectifs de développement durable.